

Aides financières (2024-2025)

Le montant de la bourse attribuée dépend du programme concerné et de la durée du projet de mobilité. Ces aides sont toutes cumulables entre elles. Hormis cela, les étudiants sont responsables du financement de leurs études à l'étranger. Pour information, les étudiants boursiers sur critères sociaux continuent à recevoir leur bourse pendant leur séjour à l'étranger.

Pour un semestre d'études à l'étranger

Bourse Erasmus+ :

- 300€ par mois pour un séjour d'études dans un des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Îles Féroé, Suisse.
- 250€ par mois pour un séjour d'études dans un des pays suivants : Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Pour une mobilité d'une durée de 3 à 12 mois. Tous les étudiants partant dans un pays membre du programme Erasmus+ y sont éligibles. En fonction des subventions disponibles selon les années, ils peuvent prétendre à la totalité des mensualités correspondant à leur semestre d'études ou seulement une partie (minimum 3 mois). Deux types de compléments peuvent s'ajouter aux montants des bourses : un complément de 250€ par mois pour les participants ayant moins d'opportunités (critères d'éligibilité disponibles dans le [Guide de l'inclusion Erasmus](#)) et un complément pour les frais de voyage, en fonction de la distance et du mode de transport. Le dossier est à remplir auprès du service des relations internationales.

Aide à la mobilité de l'ésam Caen/Cherbourg :

Somme forfaitaire de 150€, à laquelle les étudiants ont droit une fois au cours du second cycle, pour un voyage à l'étranger individuel ou collectif. Le projet de voyage doit avoir recueilli un avis favorable de la part de l'école. La demande doit être formulée auprès du service des relations internationales.

Pass Monde Région Normandie :

Bourse hebdomadaire de 40€ + forfait de départ d'un montant de 200€ (pour une mobilité effectuée dans un pays participant au programme Erasmus+) ou 400€ (pour toutes les autres destinations). Réservée aux étudiants de moins de 30 ans, dont le foyer fiscal se situe en Normandie et le quotient familial est inférieur à 30000€, pour un séjour compris entre 4 et 26 semaines. Le dossier est à remplir en ligne : <https://www.normandie.fr/pass-monde>

Aide à la Mobilité Internationale (AMI) :

Destinée aux étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux ou d'une aide spécifique annuelle, pour un séjour d'études à l'étranger d'une durée comprise entre 2 et 9 mois consécutifs. Le montant mensuel de cette bourse est de 400€. Le dossier est à monter auprès du service des relations internationales.

Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) :

300€ par mois, pour un étudiant âgé de 30 ans maximum effectuant un semestre d'études en Allemagne d'une durée de 2 à 5 mois. Attention : une seule bourse OFAJ est accordée par semestre par établissement. Le dossier est à monter auprès du service des relations internationales.

Pour un stage à l'étranger

Bourse Erasmus+ :

— 450€ par mois pour un séjour d'études dans un des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède, Îles Féroé, Suisse.
— 400€ par mois pour un séjour d'études dans un des pays suivants : Bulgarie, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, République de Macédoine, Malte, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie.

Pour un stage d'une durée de 2 à 12 mois. Tous les étudiants partant dans un pays membre du programme Erasmus+ y sont éligibles. En fonction des subventions disponibles selon les années, ils peuvent prétendre à la totalité des mensualités correspondant à leur stage ou seulement une partie (minimum 2 mois). Deux types de compléments peuvent s'ajouter aux montants des bourses : un complément de 250€ par mois pour les participants ayant moins d'opportunités (critères d'éligibilité disponibles dans le [Guide de l'inclusion Erasmus](#)) et un complément pour les frais de voyage, en fonction de la destination et du mode de transport. Le dossier est à remplir auprès du service des relations internationales.

Aide à la mobilité de l'ésam Caen/Cherbourg :

Somme forfaitaire de 150€, à laquelle les étudiants ont droit une fois au cours du second cycle, pour un voyage à l'étranger individuel ou collectif. Le projet de voyage doit avoir recueilli un avis favorable de la part de l'école. La demande doit être formulée auprès du service des relations internationales.

Pass Monde Région Normandie :

Bourse hebdomadaire de 40€ + forfait de départ d'un montant de 200€ (pour une mobilité effectuée dans un pays participant au programme Erasmus+) ou 400€ (pour toutes les autres destinations). Réservée aux étudiants de moins de 30 ans, dont le foyer fiscal se situe en Normandie et le quotient familial est inférieur à 30000€, pour un stage d'une durée comprise entre 4 et 26 semaines. Le dossier est à remplir en ligne : <https://www.normandie.fr/pass-monde>

Aide à la Mobilité Internationale (AMI) :

Destinée aux étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux ou d'une aide spécifique annuelle, pour un stage à l'étranger d'une durée comprise entre 2 et 9 mois consécutifs. Le montant mensuel de cette bourse est de 400€. Le dossier est à monter auprès du service des relations internationales.

Aide de l'Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) :

300€ par mois dans le cadre d'un stage à l'étranger d'une durée de 1 à 3 mois, pour tout étudiant âgé de 30 ans maximum. Le dossier est à monter auprès du service des relations internationales.

Aide de l'Office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ) :

Pour un stage en milieu professionnel entre 1 et 12 mois au Québec : aide financière d'un montant maximum de 200€ et soutien pédagogique pour l'obtention du permis de travail. Plus d'informations : ofqj.org